

Affaire suivie par :
Régis ROHR
Tél : 03 68 41 91 15

Saverne, le 24 décembre 2024

Compte rendu du comité de suivi local n°5 « Munsch-Gulden »
Plan de protection de la Nappe d'Alsace
Vendredi 20 décembre 2024 – 10h00 – Sous-préfecture de Saverne

Présents sur site : M. Christian DORSCHNER, maire de Wingen/Moder, M. Sylvain CUNRATH adjoint au maire de Wingen/Moder, M. Franck LE MOING (ADEME), Mme Céline ZEISSLOFF (ADEME), Mme Cécile LE MOING (EPF), M. Jérémie MEMPIOT (ARCHIMED), M. Etienne HEISSAT (ARCHIMED), M. Pierre-Aimé GOETTMANN (ENVIREAUSOL), M. Jean-Pierre GOETTMANN (ENVIREAUSOL), M. Loïc LUISETTO, sous-préfet de Saverne, M. Régis ROHR, secrétaire général de la sous-préfecture de Saverne.

Présents en distanciel (visio) : M. Christophe PIEGZA (ARS), M. Nicolas ZAHM (ARS), Mme Ophélie JAMAIN (DREAL), M. Richard MATHEVOT (Com Com Hanau La Petite Pierre) Mme Corine ACKERMANN (DDT).

Absents excusés : M. Charles GRIES (Collectif des riverains), Association Alsace Nature

M. le sous-préfet accueille les participants de cette cinquième réunion du comité de suivi local qui se tient également dans la perspective du prochain comité de pilotage Nappe d'Alsace prévu le 30 janvier 2025 à 14H30 à la préfecture de Colmar. M. Le Moing présente le bilan d'activité de l'année et les perspectives à venir.

I. Les avancées 2024 : des investigations complémentaires et l'attribution du marché PCT (Plan de conception des travaux).

Des investigations complémentaires sur les eaux souterraines et les gaz du sol ont été réalisées par le bureau d'études (BE) ARCHIMED à l'occasion de deux campagnes courant 2024. Les études ont été facilitées grâce à la participation active de la mairie et l'accueil chaleureux des riverains.

Les résultats des investigations sur les **eaux superficielles** montrent que le panache en solvants chlorés se maintient en direction de la Moder sans toutefois affecter la rivière : aucune trace de solvants n'a été détectée dans le cours d'eau en amont ou en aval hydraulique du site. La qualité des eaux de la Moder ne pose par conséquent pas de problème au regard des composés recherchés liés à l'usine.

Les résultats des investigations sur les **gaz du sol** autour du site montrent la présence, comme attendu, de concentrations importantes en solvants chlorés (fraction volatile) dans les gaz du sol à proximité immédiate du site, au niveau de l'ensemble des ouvrages de mesure de la qualité des gaz du sol, à savoir le piézair historique et les 4 autres installés par ARCHIMED en 2024. Il est toutefois important de noter que les concentrations quantifiées au droit du piézair PZA1 (historique) sont moins importantes que celles mesurées en 2019 (5 fois moins pour le perchloroéthylène (PCE) et 2 fois moins pour le trichloroéthylène (TCE)).

Concernant la qualité des **eaux souterraines**, le réseau de surveillance a été renforcé par l'ajout de 6 piézomètres (puits) supplémentaires. Parmi eux, 3 ouvrages ont été installés en partie sud du panache afin de confirmer son extension. 1 ouvrage a été installé en amont hydraulique de l'usine (de l'autre côté de la voie ferrée). Enfin, 2 ouvrages ont été installés à l'ouest de l'usine (rue des Orfèvres) afin de lever des incertitudes sur une éventuelle extension du panache de solvants vers l'ouest. Les résultats de ces investigations montrent que l'extension sud du panache de solvants reste stable et cohérente avec les résultats des études précédentes. L'ajout de puits supplémentaires a toutefois permis de mesurer la présence de solvants chlorés dans les eaux souterraines à 250 m environ à l'ouest du site. Le PZ14 (piézomètre 14), installé à proximité de la gare SNCF, est plus profond que les autres (11 m) et révèle des concentrations en solvants plus modérées (30-environ 40 microgrammes/litre ($\mu\text{g/L}$)). Ces concentrations restent toutefois supérieures à la norme de potabilité « directe » (c'est-à-dire, consommation de l'eau sans traitement préliminaire) définie à 10 $\mu\text{g/L}$ pour la somme des solvants (PCE + TCE). Les sens d'écoulement des eaux souterraines ont été vérifiés par ARCHIMED qui a procédé, en plus des relevés manuels dans les puits, à la mise en place de sondes de mesures automatiques de niveaux d'eau.

Concernant les études de préparation des futurs travaux, l'ADEME a lancé en 2024 un appel d'offres qui a permis de sélectionner le BE ENVIREAUSOL pour la réalisation d'une étude globale de type « Mise à jour du plan de Gestion et Réalisation d'un Plan de Conception de Travaux (PCT) ». Cette étude comprend :

- La réalisation d'investigations complémentaires sur le site afin de préciser la pollution (prélèvements de sols, d'eaux souterraines) ;
- La réalisation d'études géotechniques ;
- La réalisation d'essais de faisabilité en laboratoire portant sur des techniques de dépollution ;
- La réalisation d'essais de faisabilité sur site sur la base des résultats des essais de laboratoire.

Cette vaste étude est programmée sur 24 mois et mobilisera différents corps de métiers inclus dans le groupement piloté par ENVIREAUSOL (cf. présentation).

M. Le Moing rappelle qu'une multitude de techniques, dont certaines innovantes, seront testées sur le site, afin notamment de pouvoir réaliser une dépollution exemplaire et adaptée aux contraintes du site (milieu urbain, proximité voie ferrée...). Dans ce sens, ENVIREAUSOL fait part des différents scénarios de traitement des sols qui seront testés dans les prochains mois (cf. présentation).

L'aspect opérationnel de cette étude sera bientôt visible sur le site qui fera l'objet de visites et de mouvements à partir du 8 janvier 2025 ; plusieurs rendez-vous sont d'ores et déjà prévus sur la période 2025-2026 (cf. Planning). Un défrichage est notamment prévu à l'arrière du bâtiment en janvier afin de pouvoir effectuer les investigations.

II. Poursuite des investigations en 2025 suite aux résultats de 2024

Concernant les eaux souterraines : La pollution est stable voire marque une tendance à la baisse sur certains puits en aval hydraulique immédiat de l'ancien site MUNSCH-GULDEN). Les résultats montrent également que le milieu se prêterait à la dégradation de certains composés ce qui est un avantage et pourra être mis à contribution dans le cadre des futurs travaux de dépollution. Des études spécifiques seront menées dans ce sens dans le cadre du Plan de Conception de Travaux réalisé par ENVIREAUSOL afin de tirer parti de ces constats (ex : possibilité de stimuler ce potentiel de biodégradation).

Les résultats sur l'ouvrage récemment implanté le plus à l'ouest de l'usine (PZ14), ne permettent pas à ce stade de définir avec précision l'extension ouest de l'impact du site. Des investigations complémentaires seront donc réalisées par l'ADEME afin de définir avec précision l'extension ouest du panache de solvants. Dans ce sens, l'installation de nouveaux points de mesures (puits privés et/ou implantation de nouveaux ouvrages) et la réalisation d'une campagne supplémentaire de prélèvements sont prévues premier semestre 2025. Dans l'attente de ces investigations complémentaires et par principe de précaution, le zonage de l'arrêté de restriction d'usage des eaux souterraines sera étendu sur la base des connaissances supplémentaires acquises lors des dernières campagnes de prélèvements et d'analyses. Un nouveau périmètre de protection nécessite toutefois d'être déterminé à partir de la limite du PZ14. L'ARS transmettra les plans et projet d'arrêté à la commune. Cette modification est à mettre en perspective au regard des prochains travaux de dépollution en préparation sur l'ancien site MUNSCH-GULDEN, lesquels auront pour objectif, une amélioration de la qualité des eaux souterraines.

Concernant les gaz du sol : Les nouveaux ouvrages et investigations réalisés en 2024 permettent de définir un état des lieux initial de la qualité des gaz du sol avant travaux de dépollution. Ces résultats sont cohérents avec les études précédentes. Toutefois, au regard des concentrations mesurées et du caractère ancien des dernières campagnes d'investigations réalisées dans l'air à l'intérieur des habitations à proximité du site (derniers prélèvements datant de 2019), l'ADEME propose de reprendre contact auprès des habitants afin de réaliser une nouvelle campagne de prélèvements d'air intérieur. Si la plupart des habitations situées à proximité du site ont déjà fait l'objet de prélèvements/analyses d'air intérieur, l'ADEME propose également d'inclure de nouvelles habitations afin de parfaire l'état initial. Des échanges auront prochainement lieu afin de prendre contact avec les riverains puis, en cas d'accord, de préparer les investigations (ex : identification des logements fumeurs, usage de certains produits chimiques susceptibles d'influencer les mesures...).

III. Planning :

Le calendrier prévisionnel est le suivant. L'ADEME rappelle que le calendrier proposé reste prévisionnel et est susceptible d'évoluer en fonction des contraintes de terrain ainsi que des résultats de chaque étape. Les futures réunions prévues durant la réalisation des études sont matérialisées **en bleu**.

Pour le 1^{er} SEMESTRE 2025 :

➤ **Janvier 2025 :**

- **8/01/2025** : Défrichage et géophysique (géoradar) (**ENVIREAUSOL**) ;
- **13 & 14/01/2024** : Géophysique (ERT) (**ENVIREAUSOL**) ;
- Prises de rendez-vous avec les riverains concernés par les mesures d'air intérieur (**ARCHIMED**)

- Communiqué de presse Intervention Nappe d'Alsace (**MD CONSEILS**) (lancement investigations)

➤ **Février/mars 2025 :**

- Confirmation du programme d'investigations (**ENVIREAUSOL**) (cf. résultats de la géophysique) ;
- Prélèvement d'air intérieur dans les maisons des riverains (**ARCHIMED**) (état initial) ;
- **Réunion #1 : réunion de lancement (implantation des points d'investigations / échanges avec la SNCF) + piquetage sur site ;**
- Enquête de voisinage – extensions ouest et est (**ARCHIMED**) ;
- Réalisation d'un état des lieux avant phase d'investigations (**ADEME avec un huissier**) ;

➤ **Mars/mai 2025 :**

- **Investigations complémentaires au droit du site MUNSCH-GULDEN** sols, eaux souterraines et gaz du sol (pollution et géotechniques) (**ENVIREAUSOL**) - durée : **6 semaines** ;
- Investigations complémentaires en dehors du site pour les eaux souterraines (**ARCHIMED**) ;

Pour le 2^{ème} SEMESTRE 2025 :

- **Septembre 2025 :** remise du rapport de diagnostic + prélèvements complémentaires (essais de faisabilité) (**ENVIREAUSOL**) + Résultats des analyses d'air intérieur & eaux souterraines (**ARCHIMED**)

➔ **Réunion #2 : réunion de présentation des résultats de la partie diagnostic**

- **Novembre 2025 :** 2^{ème} campagne de prélèvements sur les eaux souterraines (**ENVIREAUSOL**) ;
- **Décembre 2025 :** rapport des essais de laboratoire (**ENVIREAUSOL**)

➔ **Réunion #3 : début 2026 : réunion de présentation des résultats des essais de laboratoire (premières orientations en termes de solutions / scenarii) + préparation des essais de terrains**

2026 :

- **1^{er} trimestre 2026 :** essais de terrain (fonction des résultats des essais laboratoire)
- **2^{ème} semestre 2026 :** finalisation de l'étude d'avant-projet (AVP) ;

➔ **Réunion #4 (éventuellement T4 2026) : Réunion de présentation du scénario retenu**

2027 : MOE ET MARCHÉ TRAVAUX

2028 : TRAVAUX

IV. Divers :

Mme Ackermann de la DDT rappelle l'existence d'un pré diagnostic espèces déjà disponible sur la zone.

Une réunion d'information publique de présentation des travaux 2025 pourrait être organisée en fin d'année.

M. Franck Le Moing reste l'interlocuteur privilégié pour toute question ou demande d'information. Des éléments seront régulièrement disponibles sur le site de la démarche Nappe d'Alsace : <https://nappe-dalsace.fr/>. Les équipes de l'ADEME se tiennent également à disposition en cas de questions, lesquelles peuvent être posées directement via le site Internet.

Le sous-préfet

Loïc LUISETTO